

Séance publique du 12 décembre 2006

Délibération n° 2006-3787

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7°

objet : **Quais hauts du Rhône - Remise en état des aménagements - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La décision du Bureau n° B-2005-3070 en date du 21 mars 2005 a individualisé une autorisation de programme de 200 000 € pour l'aménagement provisoire du stationnement sur le quai haut des berges du Rhône pendant la phase de réalisation du bas port et avant la livraison des parcs de stationnement Fosse aux Ours et Lyautey.

Le parc de la Fosse aux Ours va être ouvert au public, il convient donc, comme convenu, de restituer la promenade piétonne sur la partie des quais hauts à proximité de celui-ci.

La libération totale suivra avec l'ouverture du parc Lyautey. Cette suppression du stationnement doit s'accompagner de travaux de remise en état du site. Ceux-ci coïncideront aussi avec la livraison de la première phase des travaux du bas port constituant ainsi l'occasion d'adapter à la marge les aménagements du quai haut en liaison avec les fonctionnalités du projet des berges.

Ainsi, le phasage de restitution de la promenade pourrait être le suivant :

- début 2007, après les fêtes : pont de l'Université-pont Wilson (180 places supprimées, 450 places offertes Fosse aux Ours),
- été 2007 : pont Gallieni-pont de l'Université (90 places supprimées, restent les 230 places du parking Saint Luc Saint Joseph utilisées à 75 % pour le secteur université),
- 2008 : pont Morand-pont Wilson (290 places supprimées, 725 places offertes parc Lyautey).

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- dépose du revêtement bicouche et restitution du stabilisé,
- dépose de la signalisation spécifique de stationnement,
- repose des bancs,
- dépose des accès véhicules-repose des bordures,
- repose des protections contre le stationnement,
- aménagement d'aires à chiens,
- reprise de l'implantation des mobiliers amovibles contrôlant l'accès au marché Augagneur.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 350 000 € TTC sur les marchés à bons de commande de la direction de la voirie.

Circuit décisionnel: ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements le 13 novembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le réaménagement de l'ensemble de la partie haute des quais du Rhône sur le mail planté, afin de restituer la promenade piétonne, pour un coût global prévisionnel de 350 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 21 mars 2005, pour l'opération n° 1251 - Aménagement des quais hauts du Rhône est complétée pour un montant de 350 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 220 000 € en 2007,
- 130 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,